

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/382

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE DE LA MARGERIDE À COURNON-D'AUVERGNE DANS LE CADRE D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L 325-1 à L 325-13 et les articles R.417-10, 10° et R 325-1 à R 325-3,

- **Vu** la demande d'un administré pour le compte de la société « BLAND TERRASSEMENT », pour des aménagements extérieurs à réaliser au 4 avenue de la Margeride à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement avenue de la Margeride à Cournon-d'Auvergne.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée seront neutralisés à hauteur du 4 avenue de la Margeride à Cournon-d'Auvergne, du lundi 31 août 2026 à 08h00 au mercredi 30 septembre 2026 à 18h00, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire et la société en charge desdits travaux.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec le pétitionnaire et la société chargée de la réalisation des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 27 août 2026.

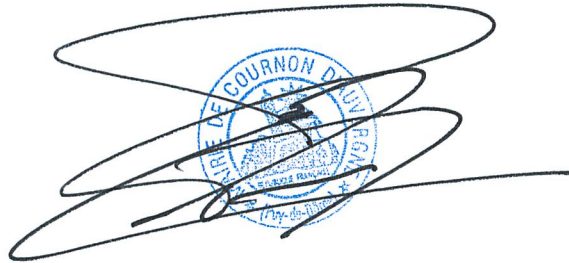
Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le 31 AOUT 2026

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COURNON D'AUVERGNE" and "MAIRIE".